



HOPITAL
MARITIME
Zuydcoote

En santé aussi tu as des droits !

Tu souhaites en savoir plus sur tes droits ?

C'est par ici !



1. On prend soin de toi

Tu as le droit de recevoir les meilleurs soins possibles dans le respect et en fonction de tes besoins.

C'est un travail d'équipe, tu y contribues pour qu'on s'occupe bien de toi.



2. Tu as le droit d'être informé

Les soignants doivent te parler de ton état de santé et des changements avec des mots simples et s'assurer que tu as tout compris.



3. Tu peux avoir accès à ton dossier médical

Toutes les informations qui te concernent sont écrites et conservées dans ton dossier médical et conservées en lieu sûr.

Tu peux demander à y avoir accès.



4. Tu as le choix de ton soignant

Dans la mesure du possible, tu peux demander à changer de soignant.

Tu peux aussi demander d'autres avis sur ton état de santé.



5. Ton consentement doit être demandé

Après avoir reçu toutes les informations sur ta santé et les soins que l'on souhaite te proposer, après avoir bien compris, tu dois donner ton autorisation pour la réalisation des soins. Si tu ne peux pas donner ton accord, comme pour une urgence, le soignant prendra la décision la plus adaptée à ta place.



6. Tu as le droit au respect de ta vie privée



Les soignants ne peuvent pas communiquer des informations concernant ton état de santé à n'importe qui pendant qu'on te soigne et même après, tu as le droit à ton intimité.



Si tu es mineur, tes parents ou ton tuteur légal exercent certains de tes droits pour toi. Mais si le médecin estime que tu es en capacité de faire les choix pour ta santé, tu pourras prendre certaines décisions.

SI TU VEUX EN SAVOIR PLUS SUR TES DROITS :

Tu peux en parler avec les soignants de ton service.

Tu peux également te renseigner auprès de la cellule des relations avec les usagers. Ce sont des professionnels spécialisés dans les droits en santé.

Tu peux leur envoyer un mail à l'adresse :

cdu@ch-zuydcoote.fr

Le savais-tu ?



Il existe des représentants des usagers à l'Hôpital Maritime de Zuydcoote : Ce sont des personnes bénévoles qui aident les personnes hospitalisées à connaître leurs droits en santé.

Tu as sûrement déjà vu leurs visages sur des affiches, dans le service, dans les couloirs...

Si tu ne les as pas encore aperçus recherche les la prochaine fois que tu iras te promener dans l'établissement !